

pourquoi je me suis syndiquée

JE SENS QUE J'AIDE À FAIRE
PROGRESSER L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES
AU QUOTIDIEN

JE N'HÉSITE
PLUS À EXIGER
L'APPLICATION
DU DROIT DU TRAVAIL

J'AI NÉGOCIÉ UNE
AUGMENTATION
DE SALAIRE EN FAISANT
VALOIR MA QUALIFICATION

J'AI PU M'ENGAGER
SUR DES SUJETS
QUI ME TOUCHENT,
COMME L'ÉCOLOGIE

...

Sonia

collectif
jeunes
diplômé·e·s

(consultante
depuis 4 ans
dans un grand
cabinet de conseil)

7 BONNES RAISONS DE SE SYNDIQUER...

5.

L'image du syndicalisme réveille souvent des préjugés parfois difficiles à assumer. Il faut savoir que :

- **Toute discrimination pour activité syndicale est interdite par la loi ;**
- **Toutes et tous les salarié·e·s ont le droit à 12 jours de formation syndicale par an ;**
- **On peut se syndiquer confidentiellement**, sans que les collègues ou le boss ne le sachent ;
- **On peut jouer le rôle de lanceur·euse d'alerte** via son syndicat en toute confidentialité.

6.

Le syndicalisme permet de rencontrer d'autres salarié·e·s, dans son entreprise ou en dehors, avec qui échanger librement sur ses réalités professionnelles.

7.

Le syndicalisme permet d'aborder des sujets de société importants au sein de l'entreprise, au-delà de son poste de travail : la santé, la sécurité, l'environnement, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, le bien-être au travail...

1.
Le syndicat m'informe sur le droit du travail.

2.
Le syndicat m'apprend à défendre mes droits.

3.
En cas de difficulté au travail, le syndicat est l'un des premiers interlocuteurs vers qui je peux me tourner et trouver des réponses.

4.
Quand on entre sur le marché du travail, **on ne sait pas forcément comment aborder et négocier...**
Son recrutement, son contrat, son salaire, ses conditions de travail, ses relations professionnelles.

En échangeant avec des personnes syndiquée·e·s, on peut aborder ces sujets librement et trouver des repères utiles.

DÈS LE DÉBUT DE SA CARRIÈRE

PAR CONTACT LOCAL :

(noter le numéro de téléphone d'un contact ou les infos d'une permanence syndicale)

.....
.....
.....

PAR INTERNET :

ugict.cgt.fr/se-syndiquer
(Cotisation de 1% du salaire net/mois)